

JOUY-EN-JOSAS

harmonie

Cœur de Ville





Surfaces habitables

Entrée

Séjour/Cuisine

Chambre 1

Chambre 2

Sde/Wc

TOTAL

3,0

25,9

11,0

9,1

5,4

54,4 m²

Surfaces extérieures

Balcon

TOTAL

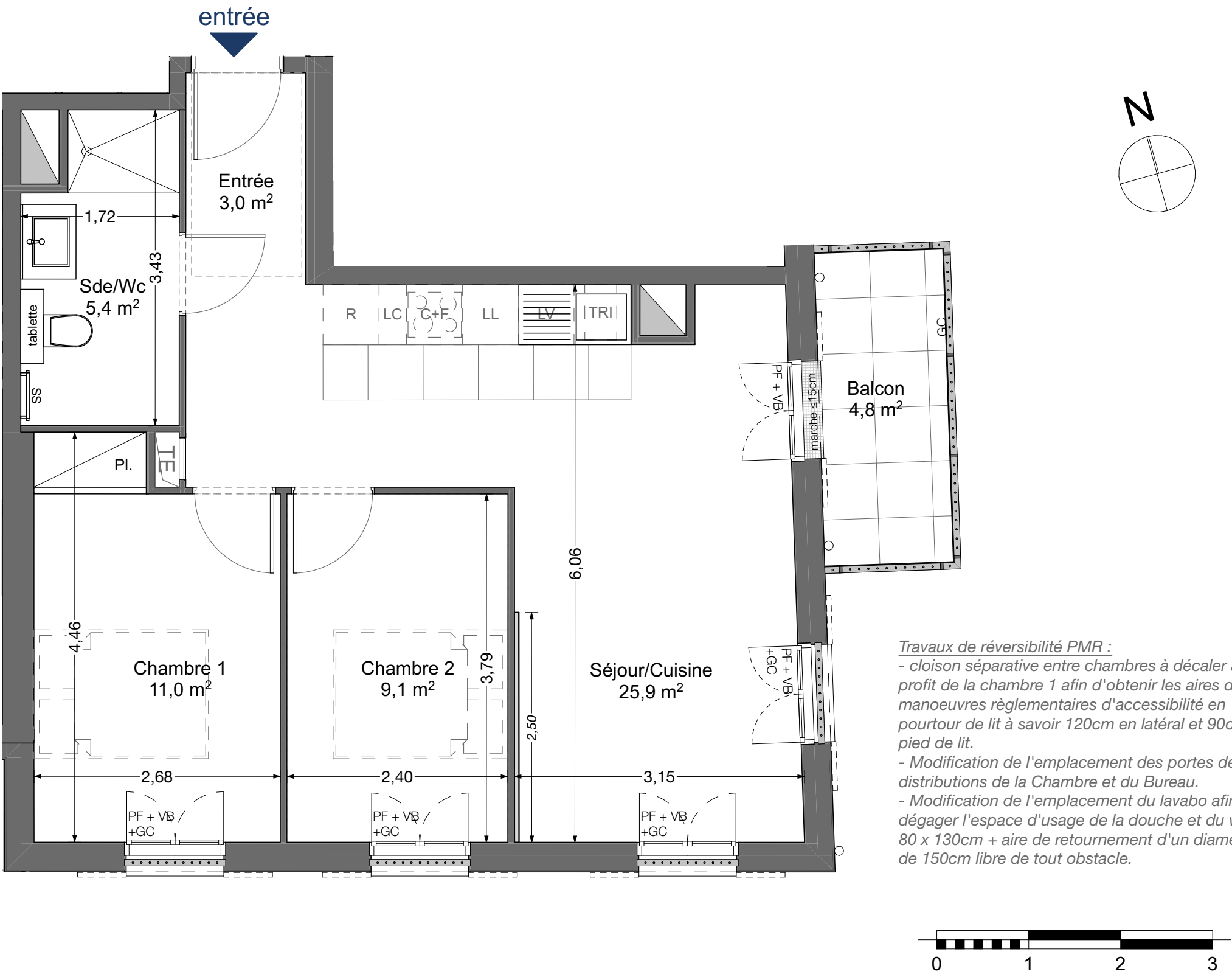
4,8

4,8 m²

Indice : 0

27/01/2026

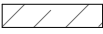
LOGEMENT TYPE T3 (évolutif) - DEUXIÈME ÉTAGE - APPARTEMENT N° 203



Travaux de réversibilité PMR :

- cloison séparative entre chambres à décaler au profit de la chambre 1 afin d'obtenir les aires de manoeuvres réglementaires d'accessibilité en pourtour de lit à savoir 120cm en latéral et 90cm en pied de lit.
- Modification de l'emplacement des portes de distributions de la Chambre et du Bureau.
- Modification de l'emplacement du lavabo afin de dégager l'espace d'usage de la douche et du wc de 80 x 130cm + aire de retournement d'un diamètre de 150cm libre de tout obstacle.

Légende

PF : Porte fenêtre / F : Fenêtre sur allège pleine / F+V : Fenêtre sur allège vitrée / VR : Volet roulant / VB : volet battant / VP : Volet pliant dans l'embrasure du mur / GC : Garde-corps / R : Réfrigérateur / LV : Lave-vaisselle / LL : Lave-linge / C+F : Cuisson et Four / TRI : Surface disponible pour le tri des déchets / LC : Linaire de cuisine complémentaire / TE : tableau électrique / HSP : Hauteur sous plafond /  Soffite - Faux-plafond / SS : Sèche-serviettes

Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances règlementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en implantation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre indicatif.

JOUY-EN-JOSAS

harmonie

Cœur de Ville

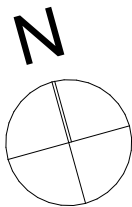
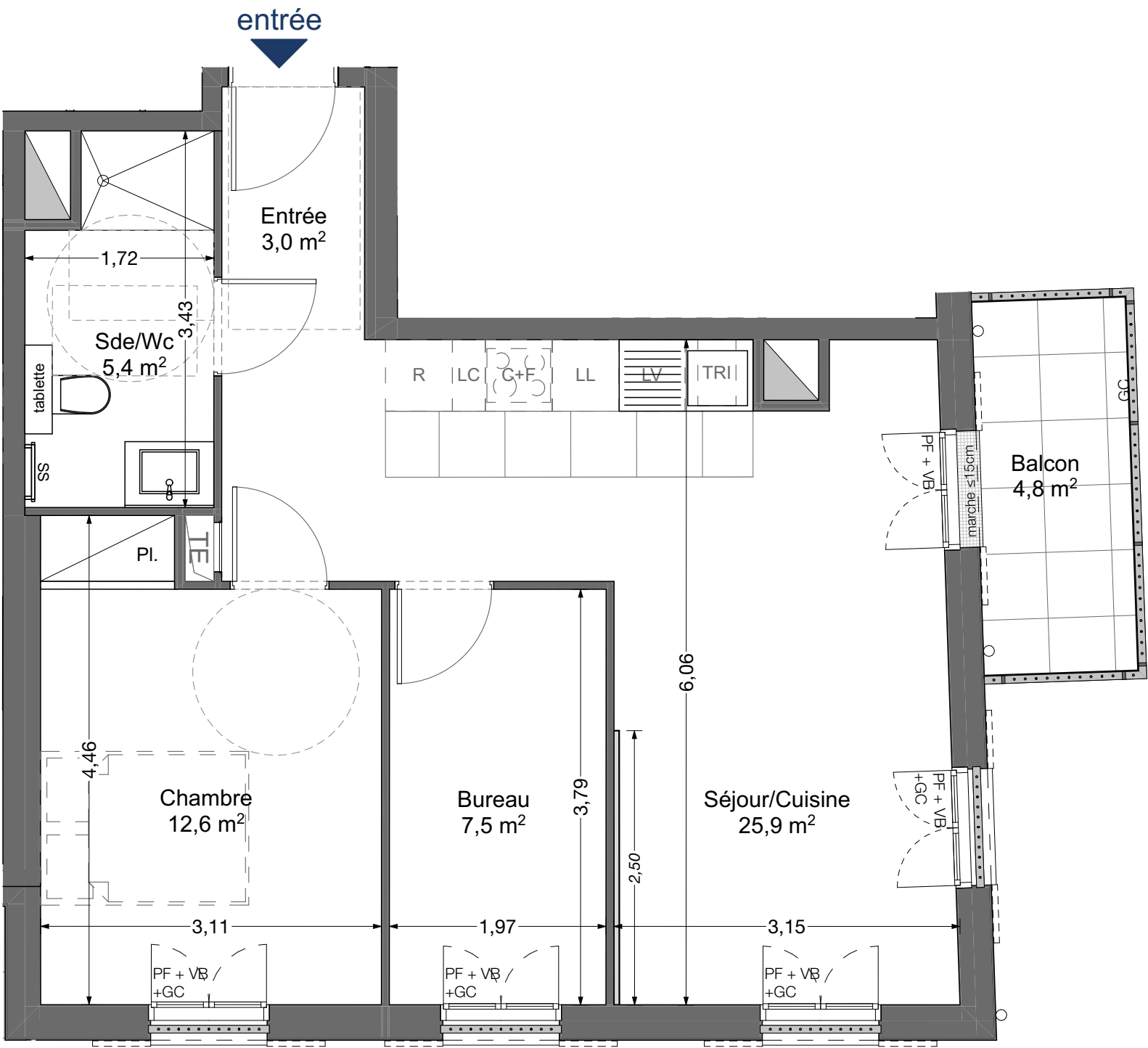
Surfaces habitables	
Entrée	3,0
Séjour/Cuisine	25,9
Chambre	12,6
Bureau	7,5
Sde/Wc	5,4
TOTAL	54,4 m²

Surfaces extérieures	
Balcon	4,8
TOTAL	4,8 m²

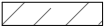
Indice : 0

27/01/2026

LOGEMENT TYPE T2Bis (PMR) - DEUXIÈME ÉTAGE - APPARTEMENT N° 203



Légende

PF : Porte fenêtre / F : Fenêtre sur allège pleine / F+V : Fenêtre sur allège vitrée / VR : Volet roulant / VB : volet battant / VP : Volet pliant dans l'embrasure du mur / GC : Garde-corps / R : Réfrigérateur / LV : Lave-vaisselle / LL : Lave-linge / C+F : Cuisson et Four / TRI : Surface disponible pour le tri des déchets / LC : Linaire de cuisine complémentaire / TE : tableau électrique / HSP : Hauteur sous plafond /  Soffite - Faux-plafond / SS : Sèche-serviettes

Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances règlementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en implantation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre indicatif.